

Globethics Repository



[Rapport mondial sur la corruption 2003] Afrique de l' Ouest

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Book chapter
Authors	Alabi, Niyi
Publisher	Transparency International
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-07-12 13:44:54
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/177405

Afrique de l'Ouest

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Niyi Alabi

Vue d'ensemble

Les lois et les institutions réprimant la corruption sont en place dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, et, en 2001-2002, de nombreuses instances ont encore été créées pour lutter contre la corruption au Burkina Faso, en Sierra Leone et au Togo. Néanmoins, au cours de l'année écoulée, ces institutions ont été beaucoup critiquées dans la région pour leur manque d'efficacité. L'objet de ces critiques est l'énorme décalage qui existe entre la rhétorique anti-corruption des gouvernements et l'impunité dont jouissent les personnalités publiques.

La situation s'explique en partie par le fait que la création d'institutions de lutte contre la corruption vise souvent à calmer les acteurs internationaux tandis que les gouvernements évitent de s'aliéner leurs alliés politiques dans le pays en prenant des mesures de répression de la corruption. Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont très dépendants de l'aide, et la lutte contre la corruption continue de figurer en bonne place parmi les conditions d'octroi de l'aide. Ces dernières ont imposé certaines contraintes sur les actions de l'exécutif mais les recettes provenant des ventes de pétrole et de diamants font encore l'objet d'une grande et vaste corruption.

Le renforcement des réformes démocratiques a été poursuivi en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Sierra Leone. Ces pays ont également consolidé leurs systèmes nationaux d'intégrité. En revanche, la gouvernance est particulièrement faible au Burkina Faso, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Liberia et au Togo avec peu de contrôles effectifs sur le pouvoir exécutif. Les dirigeants de la plupart des pays de ce dernier groupe ont commencé leur carrière comme dictateurs militaires ; ils se sont transformés par la suite en leaders politiques malgré un état de service peu glorieux en termes de transparence et de la volonté de rendre des comptes.

Les réformes économiques sont surtout caractérisées dans toute la région par les privatisations. Les enquêtes menées au cours de l'année écoulée ont révélé d'importantes lacunes dans les récents processus de privatisation qui ont ouvert la voie à la corruption. Le Ghana a connu de nombreux cas de privatisations entachées de corruption sous le régime au pouvoir jusqu'en janvier 2001.

D'une manière générale, la société civile s'est avérée faible en Afrique de l'Ouest malgré quelques cas, notamment au Sénégal, où ses actions contre la corruption ont eu un impact politique. La prolifération des médias privés a contribué à révéler au grand jour des affaires de corruption et à renforcer la pression sur les gouvernements pour qu'ils répondent de leurs actes. Toutefois, la région a un bilan peu flatteur en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté d'information. Dans plusieurs pays, les médias ont subi de fortes restrictions au cours de l'année, et les deux pays susceptibles d'introduire sous peu une législation sur la liberté d'information – le Ghana et le Nigeria – ont peu progressé dans ce sens.

Aux niveaux international et régional

Lors d'une réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth, en juin 2002, le président du Nigeria, M. Olusegun Obasanjo, a appelé à une coopération active des gouvernements occidentaux dans la campagne croissante pour le rapatriement de l'argent détourné. « Il ne suffit pas seulement d'accuser les pays en développement de corruption », dit-il, « le monde occidental doit donner la preuve de son engagement effectif à nous aider en rapatriant l'argent volé de nos trésoreries et caché dans leurs établissements financiers ». Lors d'une réunion des organisations de la société civile tenue peu de temps après, à Addis-Abeba, il a appelé à l'adoption d'une convention internationale pour faciliter ce processus¹.

Les gouvernements occidentaux continuent de lier l'octroi de l'aide à la région aux progrès réalisés dans la lutte contre la corruption. La communauté internationale a renforcé la pression sur le Burkina Faso en particulier pour qu'il améliore sa situation dans ce domaine. Suite aux allégations selon lesquelles le gouvernement aurait facilité le commerce des diamants de la « guerre » ou du « sang » à partir de la Sierra Leone, le Danemark a réduit sensiblement son programme d'aide à ce pays. Par ailleurs, le représentant du Programme des Nations unies pour le développement au Burkina Faso a regretté l'absence de tout système de contrôle des dépenses publiques et l'impunité dont jouissent les fonctionnaires corrompus. Il a invité le gouvernement à « traduire ses efforts par une véritable politique nationale de lutte contre la corruption² ».

Dans un discours prononcé en Sierra Leone, la ministre britannique du Développement international, Clare Short, a dit clairement que l'engagement du gouvernement à combattre la corruption constituait l'une des principales conditions pour la poursuite de l'aide britannique à la Sierra Leone³. Le gouvernement britannique avait accordé une aide financière pour soutenir la création d'une commission de lutte contre la corruption en janvier 2001.

Entre-temps, l'Union européenne a annoncé, au mois de février 2002, qu'elle reprenait pleinement sa coopération avec la Côte d'Ivoire après un gel de trois ans consécutif au détournement de 25 millions de dollars américains en 1999. L'UE a

profité de cette annonce pour demander au gouvernement ivoirien de renforcer la lutte contre la corruption et d'améliorer la gestion des dépenses publiques⁴.

Le Nigeria apparaît de nouveau sur la liste noire des pays peu coopératifs dans la lutte contre le blanchiment d'argent, établie par le Groupe d'action financière. Les États-Unis ont accepté, en novembre 2001, de renforcer leur appui aux agences du Nigeria chargées de l'application de la loi dans les domaines du blanchiment d'argent, de la corruption et du trafic de stupéfiants. En contrepartie, le gouvernement du Nigeria acceptait de réviser sa législation sur la répression du blanchiment d'argent, d'adopter une législation habilitant les autorités compétentes à saisir les recettes provenant du grand banditisme et d'accroître les ressources allouées à la Commission indépendante de lutte contre la corruption⁵. En septembre 2001, l'Agence des Nations unies chargée du contrôle des stupéfiants et de la prévention du crime a lancé un programme d'appui au Nigeria de 300 000 dollars américains qui comprend un volet amélioration de la formation et du contrôle⁶.

On peut inclure dans les critères d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des « pays pauvres très endettés » (l'Initiative PPTE) la bonne gouvernance, l'obligation de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics et l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Le Nigeria est le seul pays de la région à ne pas être concerné par cette initiative. La participation au PPTE n'est pas pour autant une garantie de progrès : une mission du Fonds monétaire international qui s'est rendue en Guinée-Bissau à la mi-novembre – soit dix-huit mois après que le pays a reçu l'accord pour l'allègement de sa dette – s'est montrée très critique au sujet de la gestion des dépenses publiques. « Très peu de temps après cet accord », indique le rapport, « on s'est aperçu que le programme était complètement inadapté. Les missions effectuées par le Fonds au début de 2001 ont pu constater l'absence de contrôle budgétaire en 2000, avec des dépenses importantes effectuées sans autorisation... Ces problèmes ont persisté pendant la première moitié de 2001 bien qu'à un degré moindre ». Le rapport note que la gestion financière s'est quelque peu améliorée en 2001 mais que « d'importants problèmes demeuraient⁷ ».

La seule initiative régionale qui ait fait des progrès appréciables en 2001-2002 est le Protocole contre la corruption adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Faisant suite à la Déclaration d'Accra de mai 2001 sur la coalition contre la corruption, le Protocole appelle à l'harmonisation des règlements contre la corruption entre les États membres⁸. Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont finalement adopté le protocole lors de leur réunion tenue à Dakar, en décembre 2001.

Au niveau national

Les campagnes de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest sont souvent symboliques et s'attaquent rarement aux problèmes de fond. Elles sont lancées en grande fanfare à travers les médias et sont suivies en général du licenciement d'une poignée de responsables gouvernementaux, mais elles demeurent pour l'essentiel rhétoriques.

En l'occurrence, au Sénégal, le président Abdoulaye Wade prétend être résolument engagé à combattre la corruption, mais son gouvernement n'a rien fait de concret ni de cohérent dans ce sens depuis son arrivée au pouvoir il y a deux ans. Wade a effectivement lancé une campagne d'audit légal des entreprises publiques qui a révélé des détournements de fonds publics, des surfacturations et des paiements effectués à des entreprises fictives ; toutefois, si certaines personnalités ont été emprisonnées sur la base des conclusions de l'audit, d'autres ne l'ont pas été, ce qui fait dire aux groupes de la société civile et aux médias qu'ils n'ont pas été épinglés parce qu'ils avaient rejoint le parti au pouvoir⁹.

Les organisations de la société civile au Sénégal ont également reproché au président Wade d'avoir refusé d'abroger le décret n° 97-632 malgré de nombreuses remises en cause par le Forum civil (la section nationale de Transparency International au Sénégal) et la condamnation de ce décret par son propre parti quand il était dans l'opposition. Aux termes du décret de 1997, les contrats publics de construction pouvaient être attribués sans faire l'objet d'un appel d'offres ; ces contrats peuvent porter sur un montant maximum de 100 millions de francs CFA (soit 150 000 dollars américains) pour les services-conseils et l'équipement et 150 millions de francs CFA (soit 225 000 dollars américains) pour les travaux de construction. Ce décret était largement perçu comme un moyen de développer un prosélytisme politique. Les médias ont pu également constater que les marchés publics portant sur des montants plus importants ne faisaient pas l'objet d'appels d'offres¹⁰. Un nouveau code d'attribution des marchés publics, publié en 2002, semble supplanter le décret, mais aucune déclaration officielle n'a été faite dans ce sens.

Malgré les déclarations énergiques de l'ancien président du Mali, Alpha Oumar Konaré, concernant sa détermination à combattre la corruption, ses efforts ont été critiqués parce que très peu de hauts fonctionnaires ont été amenés à répondre de leurs actes. Le président a apparemment réagi en annonçant au mois de novembre 2001 que la guerre contre la corruption serait désormais « menée dans tous les domaines¹¹ ». Or, en avril 2002, le bilan de Konaré en matière de lutte contre la corruption a été mis à mal par un rapport de la Banque mondiale qui stigmatise la corruption endémique au Mali, le clientélisme et l'achat généralisé des voix, la mauvaise gestion des finances publiques, un système judiciaire inefficace et, enfin, l'impunité des responsables corrompus. Il a constaté que les efforts visant à réduire la corruption ont enregistré un résultat mitigé tout en se félicitant des mesures prises depuis 1999 contre la corruption¹².

Corruption et méfiance à l'égard de la police ivoirienne : un problème profondément enraciné

L'homme qui venait d'Abidjan et qui a refusé de s'arrêter lorsqu'un officier de police lui en a donné l'ordre est devenu une statistique – un autre chauffeur de taxi tué par la police qui lui a tiré dessus. On n'est pas du tout étonné de voir le chauffeur hésiter à s'arrêter dans la mesure où c'est une routine pour la police ivoirienne d'arrêter les véhicules afin de soutirer de l'argent aux conducteurs ; sachant cela, les chauffeurs de leur côté refusent avec la même routine de s'arrêter au signal de la police. L'assassinat du chauffeur de taxi d'Abidjan le 14 mars 2002 n'était qu'un autre cas sur la longue liste de coups de feu tirés sur les chauffeurs de bus et de taxi qui ont perdu confiance en la police.

La corruption de la police a pris une grave tournure politique en Côte d'Ivoire. Les chauffeurs de taxi et de camion ont été en grève à maintes reprises pour manifester contre les extorsions de la police et ses coups de feu extrajudiciaires. Le président Gbagbo a publiquement condamné les extorsions pratiquées par la police sur les routes liant le pays aux États voisins. La peur d'être victimes d'extorsion, souligne-t-il dans un discours prononcé le 7 janvier 2002, fait fuir les commerçants des ports de la Côte d'Ivoire au profit des ports d'autres pays.

Pour lutter contre la corruption de la police et restaurer la confiance du public, le gouvernement a essayé en 2002 d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie de la police. C'est ainsi que

les officiers de police ont reçu des véhicules neufs, des équipements de radio et des armes à feu. Et surtout, ils ont vu leurs salaires augmenter de 25 % le 26 janvier 2002.

La réaction de la police face à ces nouvelles conditions n'était guère prometteuse. L'augmentation de salaires n'ayant pas été uniformément appliquée, les sous-officiers se sont immédiatement plaints de n'avoir reçu qu'une portion congrue par rapport aux gendarmes mieux payés. Il y eut des manifestations généralisées de la police dans les jours qui ont suivi et plusieurs officiers se sont mis en grève. Un officier supérieur de la police a été séquestré tandis que des agents de police battaient les journalistes qui couvraient l'événement. Le 29 janvier, les forces de police ont tiré en l'air en signe de protestation.

La crise soudaine a pris fin à la suite de l'intervention du Premier ministre qui a mis en place un comité conjoint avec la police pour étudier les réformes. Mais la corruption de la police et la peur croissante du public face aux extorsions de la police sont profondément enracinées. Une seule augmentation de salaires même bien ajustée ne suffit pas pour résoudre le problème du jour au lendemain. La mort du chauffeur de taxi d'Abidjan, deux mois seulement après le lancement des réformes, vient largement confirmer cette affirmation.

Charles Diplo

Konaré s'est retiré à la fin de son deuxième mandat en mai 2002, conformément à la Constitution. L'alternance qui s'est produite au lendemain de l'élection présidentielle marque un jalon important dans la consolidation de la démocratie malienne, vieille de dix années, même si le premier tour de l'élection a été entaché par des allégations de fraude aux dépens de tous les partis. La Cour constitutionnelle a annulé plus de 500 000 votes¹³.

Le président du Bénin, Mathieu Kérékou, a réaffirmé dans son discours à la nation du mois de janvier 2002, sa détermination à combattre la corruption dans le secteur public la qualifiant au passage de préjudiciable au développement¹⁴. D'après les chiffres officiels, le Bénin perd annuellement 50 milliards de francs CFA (soit 75 millions de dollars américains) du fait de la corruption¹⁵. Le gouvernement a élaboré un « plan stratégique » de lutte contre la corruption, mais ses tentatives de poursuivre en justice la Sonacop (une société privatisée ayant le monopole de la commercialisation du pétrole) – un procès d'envergure – n'ont toujours pas abouti. La Sonacop a fait l'objet d'une enquête suite à des accusations de mauvaises pratiques financières pendant la privatisation et d'accumulation d'impayés fiscaux et de dividendes importants¹⁶.

Les campagnes de lutte contre la corruption passent par l'adoption d'une nouvelle législation et la création de nouvelles institutions, mais le problème majeur dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, c'est la faible application de la loi. Le Burkina Faso a créé deux nouveaux organismes pour lutter contre la corruption en 2001. En octobre 2001, le président Blaise Compaoré a nommé les membres d'un Comité national d'éthique chargé de faire des propositions sur les mesures visant à « moraliser » la vie publique. Deux mois plus tard, le président a promulgué un décret portant création de la Haute Autorité chargée de la coordination de la lutte contre la corruption. Cependant, au mois de mai 2002, l'ONG REN-LAC, impliquée dans la lutte contre la corruption, a publié un rapport donnant une liste détaillée des lois et institutions existantes s'occupant déjà de corruption et faisant remarquer que la simple existence de lois réprimant la corruption n'était pas suffisante – encore faut-il qu'elles soient appliquées. Selon Dieudonné Yaméogo, secrétaire général de REN-LAC, les lois réprimant la corruption au Burkina Faso sont largement ignorées¹⁷.

En juin 2002, le commissaire adjoint chargé de la lutte contre la corruption en Sierra Leone a critiqué le ministre de la Justice pour avoir rendu la Commission chargée de la lutte contre la corruption inefficace en refusant d'agir sur ses recommandations. Des 57 cas soumis au bureau du ministre de la Justice depuis la naissance de la Commission en janvier 2001, les trois quarts n'ont toujours pas été traités. Parmi ces affaires, la plus importante est celle impliquant l'ancien ministre des Transports et des Télécommunications, Momo Pujeh, qui, à la suite de l'enquête menée par la commission, a été arrêté en novembre 2001 pour activités minières illicites et possession de diamants de guerre. Il n'a été poursuivi sous le chef d'accusation de corruption qu'en août 2002¹⁸.

Le gouvernement du Cap-Vert a prononcé la dissolution de la Haute Autorité chargée de la lutte contre la corruption en septembre 2001, aux motifs que son bilan est faible depuis sa création en 1990. Ses compétences ont été reprises par le bureau du procureur général à qui on a promis des ressources additionnelles¹⁹.

La Commission fédérale chargée de la lutte contre la corruption au Nigeria a été critiquée pour n'avoir pas instruit de cas de corruption contre des hauts res-

ponsables du gouvernement depuis sa création en septembre 2000. Le principal obstacle au fonctionnement efficace de la commission a été levé en juin 2002 lorsque la Cour suprême a rejeté les arguments de nombreux États qui prétendaient qu'une telle instance était inconstitutionnelle²⁰. Le gouvernement central a pris, au cours de l'année, un certain nombre de dispositions pour accélérer sa campagne contre la corruption. En août 2001, le Conseil exécutif fédéral a approuvé un amendement aux règles de la fonction publique qui donne au président le pouvoir de limoger les fonctionnaires corrompus. Dans le mois qui a suivi, le Conseil a approuvé la création d'unités de lutte contre la corruption au sein de tous les ministères fédéraux avec pleins pouvoirs pour diligenter toute enquête, le cas échéant, avec accès à tous les documents du gouvernement. La Commission chargée de lutter contre la corruption prendra en charge le financement de ces nouvelles unités en 2003²¹.

La campagne du président Olusegun Obasanjo contre la corruption est toujours au centre d'une épreuve de force entre le gouvernement et le Parlement nigérian. En mars 2002, le président a accusé les parlementaires d'être corrompus et a ordonné un audit des comptes de l'Assemblée nationale²². Cependant, en juin 2002, le rapport du Comité du Sénat chargé de la comptabilité publique affirmait avoir constaté un « glissement virtuel vers l'anarchie financière » dans les dépenses publiques²³.

Depuis son arrivée au pouvoir, l'administration d'Obasanjo a essayé de négocier un accord avec la famille de l'ancien dictateur Sani Abacha sur la restitution des biens. En avril 2002, le gouvernement a conclu un marché aux termes duquel la somme de 1,2 milliard de dollars américains de fonds publics serait restituée et 100 millions de dollars américains reviendraient à la famille Abacha avec abandon des accusations de vol et de blanchiment d'argent contre le fils d'Abacha et son ancien associé²⁴.

En Afrique de l'Ouest, la corruption dans le secteur public se manifeste souvent par l'apparition de « noms fantômes » sur l'état des salaires de la fonction publique. Au Ghana, l'adjoint de l'inspecteur général a révélé en mars 2002 que l'équivalent de plus de 20 millions de dollars américains avait été versé à environ 2 000 noms fantômes au cours des deux années précédentes²⁵. Réagissant à cette situation, le ministre des Finances a ordonné le comptage physique des fonctionnaires ; néanmoins, le gouvernement ghanéen a essuyé de plus en plus de critiques pour n'avoir pas été capable de résoudre le problème de la corruption au sein de la fonction publique. Dans son discours inaugural, le président John Kufuor a promis la création d'un « Bureau des comptes » placé sous l'autorité directe de la présidence et dont le rôle serait de superviser un code de bonne conduite des fonctionnaires. Ni le bureau ni le code n'ont encore été mis en place.

Les officiers de police et les douaniers sont considérés comme étant particulièrement corrompus dans plusieurs pays de la région (voir les encadrés sur la Côte

Douane formelle et informelle au Bénin

Pratiquement chaque douanier a au moins un *klébé* qui travaille pour lui. Les *klébés* ou « arracheurs de billets » dans le jargon des escrocs du sud du Bénin, aident les douaniers à « contrôler la fraude » moyennant 10 % de commissions sur leurs prises. De même qu'ils extorquent illégalement de l'argent à toute personne faisant passer ses marchandises par la douane, le douanier aussi prendra sa part de l'argent ainsi extorqué. Il y a près de 400 *klébés* à Kraké, à la frontière avec le Nigeria, soit quatre fois le nombre des douaniers officiels. Les *klébés* jouent le rôle d'intermédiaires entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent les pots-de-vin et qui ne veulent pas être identifiés. Dans le port de Cotonou, les *klébés* ont même remplacé les douaniers à plusieurs postes de contrôle.

Mais les *klébés* ne sont pas les seuls agents informels opérant dans les ports du Bénin et aux passages des frontières. Des transitaires ambulants ou agents de transit informels aident les importateurs à faire leurs formalités à travers une succession de contrôles différents. Leur savoir-faire consiste à connaître la topographie de la corruption et ses raccourcis que seul le pot-de-vin ou le paiement d'une somme secrète permet de découvrir. Dédouaner au port du Bénin une voiture d'occasion importée demande le versement de 17 pots-de-vin différents dont 10 dans les seuls bureaux de la douane. Pour le dédouanement d'un container, il faudra également passer par ces procédures tortueuses en payant beaucoup plus cher.

Les transitaires ambulants se sont taillé un créneau spécial, car ils travaillent uniquement contre espèces sonnantes et trébuchantes, méthode particulièrement favorisée par les douaniers corrompus. Il y a évidemment les courtiers officiels qui

ne se font pas prier – moyennant une petite somme – pour sous-traiter leurs marchés aux agents informels : leur travail devient ainsi semi-officiel et leurs recettes n'apparaissent pas dans le chiffre d'affaires taxé du courtier officiel. Bien que leur travail soit enraciné dans la corruption, comble de l'ironie, les transitaires ambulants ont pu créer des syndicats et des associations reconnus par le ministère de l'Intérieur.

La corruption au Bénin obéit à une logique spécifique qui la fait prospérer. Les procédures officielles prennent du temps à aboutir et les retards reviennent chers aux entrepreneurs. Les importateurs sont en permanence soumis à la pression économique de ce qu'il est convenu d'appeler « les extras normaux » – les frais de magasinage dans les entrepôts de la douane, les pénalités pour cause de retards –, et pour beaucoup, c'est une course contre la montre. Les « extras normaux » absorbent les profits, et de ce fait, les importateurs ou leurs agents préfèrent payer les « extras anormaux » ou pots-de-vin. Ceux qui sont concernés rétorquent que l'inefficacité du gouvernement « justifie » les pratiques de corruption.

Un projet de recherche majeur sur la petite corruption en Afrique de l'Ouest mené par l'École des hautes études en sciences sociales de Marseille en France, entre 1999 et 2001 fait état de faits similaires¹. Une équipe de socio-anthropologues, dirigée par Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan a étudié la réalité de la corruption quotidienne au Bénin, au Niger et au Sénégal en combinant les interviews personnelles avec les analyses tirées des articles publiés dans les journaux et les archives des tribunaux locaux. L'étude s'est intéressée à un certain nombre de

domaines de l'administration publique dont les transports, la douane, la justice et les soins de santé.

L'étude a trouvé curieusement un trait commun aux administrations des trois pays qui consiste à faire appel à une multitude d'intermédiaires volontaires et temporaires comme les *klébés* et les transitaires ambulants du Bénin, en raison de leur déficit en ressources humaines et matérielles. Avec ces agents

temporaires et intermédiaires qui transmettent les pots-de-vin des citoyens aux officiels, il est de plus en plus difficile de distinguer où s'arrête l'État et où commencent les petites affaires.

Nassirou Bako Arifari

- 1 G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, eds, « La corruption au quotidien », *Politique africaine*, n° 83 (octobre 2001).

d'Ivoire et le Bénin, pages 291 et 294). En avril 2002, une « brigade anti-corruption » composée de 555 membres et ayant pour mission l'éradication de la corruption au sein des forces de police, a été mise sur pied au sein de la police nigériane ; à la fin juin, elle avait arrêté 243 officiers accusés de corruption²⁶. En Sierra Leone, la chasse aux policiers auteurs d'extorsions sur chauffeurs aux postes de contrôle de la police sur les routes a abouti à l'arrestation de 41 officiers en novembre 2001²⁷. Au Burkina Faso, une étude sur la corruption a épinglé la police comme l'institution la plus corrompue du pays (voir ci-après, la partie consacrée à la société civile) et une étude réalisée par le Forum civil au Sénégal a établi que les agents affectés à la circulation, les douaniers et la police étaient les institutions les plus corrompues (voir page 355).

La gouvernance est particulièrement faible dans certains pays de la région où l'efficacité des campagnes officielles de lutte contre la corruption est limitée par l'extrême faiblesse du système d'équilibre des pouvoirs et des institutions de contrôle de l'éthique.

En Guinée-Bissau, d'anciens membres de la Cour suprême ont été arrêtés en novembre 2001 suite à la révélation par un rapport d'audit du détournement de 100 000 dollars américains. Les partis d'opposition ont dénoncé ces arrestations qui marquaient la dernière étape d'une confrontation entre le président Kumba Yala et le judiciaire, et un glissement vers la dictature. Au mois de septembre 2001, les magistrats avaient entamé une grève de trente jours pour protester contre la décision prise par le président de dissoudre la Cour suprême après que celle-ci ait jugé illégale une action du président. Lorsqu'ils ont essayé de reprendre leur service à la fin de la grève, ils ont constaté que le gouvernement avait apposé des scellés sur leurs bureaux afin de pouvoir réaliser l'audit²⁸.

En janvier 2002, le président du Togo, Gnassingbé Eyadéma célébrait ses trente-cinq ans de pouvoir. Dans son message d'anniversaire, il s'est félicité de la mise

sur pied en 2001 de la Commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique. Au bout de ses huit premiers mois d'activités, la commission déclarait avoir recouvré 1,5 milliard de francs CFA (2 millions de dollars américains) auprès d'individus et organisations²⁹ corrompus. Néanmoins, la confrontation entre le président Eyadéma et l'ancien Premier ministre, Agbeyome Kodjo, en juin 2000 a renforcé les craintes concernant la situation de la démocratie et le niveau de la corruption au Togo. En effet, le président aurait limogé M. Kodjo dans le cadre des préparatifs pour des élections, reportées depuis lors au mois d'avril 2000. M. Kodjo a fait une déclaration dans laquelle il accusait, d'une part, M. Eyadéma et ses alliés de corruption et de violations des droits de l'homme, et d'autre part, de diriger le pays « sous le régime permanent de l'état d'urgence, afin d'asseoir son contrôle sur les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire³⁰ ».

Au Togo, l'ancien maire de Lomé, M. Amoussouvi Akakpo, a été envoyé en prison en octobre 2001 sous le chef d'accusation de détournement de plus de 2 millions de dollars américains appartenant à la municipalité de la ville. Même si la commission prétend qu'il était impliqué dans une fraude massive, certains observateurs affirment qu'il aurait été victime d'un coup monté à cause de son appartenance au parti d'opposition, l'Union des forces de changement³¹.

Le conflit qui sévit au Liberia continue de créer des conditions propices au développement de la corruption. Les derniers insurgés regroupés au sein du Liberians United for Reconciliation and Development se battent pour chasser le président Charles Taylor du pouvoir lui donnant ainsi un prétexte pour assumer tous les pouvoirs prévus par l'état d'urgence³² ». Selon Human Rights Watch, « Le gouvernement du président Taylor fonctionnait sans aucune obligation de rendre des comptes et indépendamment des pouvoirs judiciaire et législatif inefficaces fonctionnant dans la crainte de l'exécutif³³ ».

Le secteur privé

Dans chacun des pays de la région, le programme de réformes économiques comporte un volet privatisation même si le processus de privatisation a souvent été entaché de corruption.

Le Disvestiture Implementation Committee du Ghana (Comité de dessaisissement), mis sur pied sous la présidence de Jerry Rawlings, est devenu synonyme de corruption, et depuis janvier 2001, le nouveau gouvernement s'attache à résoudre certains des problèmes qu'il a créés. Au mois de février 2002, le gouvernement a suspendu la vente de Ghana Telecom à Melecom Malaysia en raison d'allégations de corruption : les membres de l'ancien gouvernement auraient reçu gratuitement des parts dans la société³⁴. Le gouvernement du Ghana a également décidé de ne plus privatiser la Sabat Motors et de la restituer au secteur public suite à la pétition que d'anciens employés avaient fait parvenir au ministre du Commerce et de

Accès à l'information en Afrique de l'Ouest

Les Constitutions garantissent le droit à l'information et la liberté d'expression dans pratiquement tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, y compris les moins ouverts, mais pas un seul pays n'a adopté une législation permettant l'application pratique de la liberté d'information. Le Nigeria et le Ghana ont élaboré des lois relatives à la liberté d'information, mais les progrès dans ce domaine sont plutôt lents. Le projet de loi au Nigeria est encore en attente devant la Chambre fédérale des représentants et celui du Ghana développé par les organisations de la société civile est en cours de reformulation par le ministère de la Justice.

Les contraintes d'ordre législatif pour ce qui est de l'accès à l'information – et en particulier, l'information sur la grande corruption – sont exacerbées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest par des lois interdisant les propos injurieux à l'égard du chef de l'État ou tout autre membre du gouvernement. Toutefois, en avril 2001, le Parlement ghanéen a abrogé les lois pénales sur la diffamation et la sédition aux noms desquelles plusieurs journalistes avaient été emprisonnés précédemment. L'ONG Article 19 a déclaré que « L'abrogation de la loi pénale sur la diffamation place le Ghana en tête des pays africains au regard des normes internationales de la liberté d'expression¹ ».

Dans beaucoup d'anciennes colonies britanniques telles que la Gambie, le Ghana, le Nigeria et la Sierra Leone, l'ancienne loi sur les secrets officiels reste en vigueur et empêche le public d'accéder à l'information en interdisant aux fonctionnaires de transmettre l'information aux journalistes ou à d'autres membres de la société.

Dans un rapport rendu public en juillet 2002, Article 19 a condamné la

« culture du secret » au Burkina Faso². Le rapport affirme que l'accès à l'information officielle étant systématiquement nié à la société civile et aux médias, ces derniers ont appelé à l'adoption d'une législation sur la liberté de l'information conforme aux normes internationales. À la cérémonie de distribution des prix de l'Intégrité par Transparency International, cérémonie organisée en octobre 2001, un hommage posthume a été rendu à Norbert Zongo, le feu rédacteur en chef du journal *L'Indépendant* au Burkina Faso³. Zongo est devenu célèbre en dénonçant au grand jour la corruption et en interpellant le gouvernement avant son assassinat en décembre 1998.

En Mauritanie, la saisie de journaux, la fermeture des stations de radio et l'intimidation des journalistes sont des pratiques courantes dans le paysage audiovisuel. L'article 11 de la loi sur la presse est souvent invoqué pour punir les maisons de presse couvrant des sujets aussi sensibles que la corruption ; l'article habilite le ministre de l'Intérieur à interdire tout journal « qui s'attaque aux principes de l'islam ou à la crédibilité de l'État, porte préjudice à l'intérêt général ou perturbe l'ordre et la sécurité publics ».

En Guinée où l'État exerce un monopole sur les médias de diffusion et possède le seul quotidien du pays, seuls un petit nombre d'hebdomadaires, tous soumis à des lois restrictives, peuvent exprimer des critiques. En Guinée-Bissau, deux journalistes travaillant pour le *Diario* ont été arrêtés au mois de juin 2001 pour avoir publié des articles faisant état de la corruption du gouvernement du président Kumba Yala⁴. Les journalistes libériens ont également été victimes de harcèlement ; la censure a été renforcée sur la presse en 2001 lorsque le gouvernement a annoncé que les articles

faisant l'écho de la guerre civile que traversait le pays devaient être soumis au préalable au ministre de l'Information⁵.

Le journalisme est peu indépendant au Togo et la presse de l'opposition est régulièrement victime d'intimidation. Le rapport 2001 du Comité chargé de la protection des journalistes affirme qu'« écrire sur la corruption officielle endémique au Togo a mené plusieurs journalistes en prison et s'est de surcroît soldé par encore plus de saisies de journaux⁶ ».

- 1 Afrol News, 1^{er} août 2001.
- 2 Article 19, Burkina Faso : the Right to Access Information (Londres : Article 19, 2002).
- 3 www.transparency.org/pressreleases_archive/2001/2001.10.04.i_awards.html.
- 4 PANA, 19 juin 2001.
- 5 Human Rights Watch, World Report 2002.
- 6 *Committee to Protect Journalists, Attacks on the Press in 2001* (Washington DC : Brookings Institution Press, 2001), disponible sur www.cpj.org/attacks01/pages_att01/attacks01.html.

L'Industrie pour dénoncer le fait que les nouveaux acquéreurs n'avaient rien déboursé en échange. Dans une autre affaire, un certain nombre d'anciens associés de Rawlings sont accusés de corruption pour avoir reçu des pots-de-vin à concurrence de 1 million de dollars américains de la part de la société française, Société internationale de plantations d'hévéas, qui cherchait à racheter la Ghana Rubber Estate Ltd lorsque celle-ci était proposée à la privatisation³⁵.

Au Nigeria, le public a crié au scandale suite aux allégations selon lesquelles Investors International London Ltd aurait bénéficié de traitement préférentiel dans sa tentative de rachat de 51% des parts dans NITEL, la Société des télécommunications du Nigeria. Nasir El-Rufai, le directeur général du Bureau pour les entreprises publiques, a avoué à un comité chargé d'enquêter sur la privatisation partielle de NITEL que les règles de sélection du meilleur offrant n'avaient pas été respectées³⁶.

La société civile

Se joignant aux efforts du président nigérian Obasanjo, décrits plus haut, les groupes de la société civile ont fait avancer la campagne pour le rapatriement des fonds détournés. Lors d'une réunion tenue, en avril 2002, à Accra au Ghana, 28 sections nationales de Transparency International en Afrique ont élaboré un plan d'action pour réaliser une coalition mondiale en faveur de la poursuite du rapatriement.

Bien que la société civile soit généralement moins puissante en Afrique de l'Ouest et victime d'oppression dans certains pays, elle a cependant manifesté fortement sa présence dans la lutte contre la corruption. En Côte d'Ivoire, la population a manifesté sa colère face à la corruption de la police en déclenchant, en juin 2002, une grève de 48 heures dans le quartier d'Adjame, à Abidjan, la capitale. La

grève qui a été provoquée par les vols et les raids de la police sur les magasins a suivi de peu la manifestation des chauffeurs de bus et de taxi contre les extorsions et les tirs dont ils sont victimes de la part de la police (voir encadré p. 291).

Au Sénégal, le nouveau gouvernement s'est montré fort susceptible aux interpellations de la société civile notamment par sa réaction à une étude sur la corruption publiée au mois de mai 2002 par le Forum civil, la section nationale de Transparency International au Sénégal. Près de 90 % des personnes interrogées ont déclaré que la corruption était massive, en particulier dans le secteur public et chez les hommes politiques tandis que la majorité estimait que l'achat des voix était une pratique courante. Quarante pour cent des cadres de sociétés interrogés considéraient qu'il fallait verser des pots-de-vin pour obtenir marchés publics. L'étude a suscité une vive réaction du président Wade qui a remis en cause sa crédibilité et rejeté ses conclusions tout en qualifiant le Forum civil d'être « des politiciens de l'ombre qui n'ont pas le courage d'assumer leurs responsabilités ». Cette attitude défensive est quelque peu surprenante quand l'on sait que Wade s'était engagé publiquement à combattre la corruption et qu'il avait reconnu, dans un discours prononcé devant les investisseurs suisses quelques mois auparavant, que la corruption avait atteint un niveau inquiétant au Sénégal³⁷.

En 2001, le REN-LAC a publié son deuxième rapport sur la corruption au Burkina Faso et identifié la police comme l'institution la plus corrompue³⁸. L'ONG a accompagné la publication d'une réunion tenue en novembre 2001, réunion au cours de laquelle les officiers supérieurs de la police se sont penchés sur la corruption au sein de la police et les moyens les plus appropriés pour la combattre. Le REN-LAC s'est félicité du courage dont ont fait preuve les officiers en répondant positivement à l'initiative de l'ONG³⁹.

En Sierra Leone, on a procédé, en juin 2002, au lancement officiel d'une nouvelle ONG, la National Accountability Group, qui a pour but de sensibiliser le public sur la corruption et de promouvoir le dialogue avec d'autres groupes de la société civile et la Commission officielle de lutte contre la corruption⁴⁰.

Les médias ont renforcé l'impact de la société civile dans la lutte contre la corruption dans plusieurs pays. Au Ghana, un ancien commissaire national à l'assurance, Samuel Appiah-Ampofo, a été déclaré coupable d'avoir accepté des pots-de-vin d'un montant de 96 500 dollars américains d'un courtier travaillant pour une filiale d'Aon, une compagnie d'assurances dont le siège est aux États-Unis. La Commission des droits de l'homme et de la justice administrative a ouvert une information sur les pots-de-vin suite aux articles publiés par le journal, *The Crusading Guide*⁴¹. L'Association nigérienne de lutte contre la corruption a diffusé à la télévision une série de sketches en 2001 sur le problème de la corruption afin de sensibiliser sur le sujet.

Après avoir reconnu l'importance du journalisme d'investigation dans la dénonciation de la corruption lors d'un atelier organisé en avril 2002, le Réseau des

journalistes maliens contre la corruption et la pauvreté a regretté la lenteur des procès à l'encontre des personnes arrêtées sous ce chef d'accusation⁴².

- 1 *Business Day* (Afrique du Sud), 14 juin 2002.
- 2 Agence France-Presse, 27 février 2002.
- 3 Panafrican News Agency (PANA), 28 février 2002.
- 4 *Jeune Afrique* (France), 20 février 2002.
- 5 PANA, 14 novembre 2001.
- 6 *Vanguard* (Nigeria), 6 septembre 2001.
- 7 Fonds monétaire international (FMI), *Guinea-Bissau : Staff Report for the 2002 Article IV Consultation* (Washington DC : Fonds monétaire international, 11 juin 2002).
- 8 Les 15 membres de la CEDEAO sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.
- 9 Déclaration de la Coalition nationale pour la transparence et contre la corruption, 24 juillet 2002 ; *Wal Fadjri* (Sénégal), 9 avril 2002 ; *Nouvel Horizon* (Sénégal), 12 septembre 2002.
- 10 *Sud Quotidien* (Sénégal), 7 mai 2002.
- 11 *Les Échos* (Mali), 27 novembre 2001.
- 12 Banque mondiale, *Recommandations visant à renforcer le programme anti-corruption* (Bamako, Banque mondiale, 2002), disponible sur www.banquemondiale.org/ml/Anti-corruption/index.html.
- 13 BBC News, 12 mai 2002.
- 14 Agence France-Presse, 11 janvier 2002.
- 15 PANA, 1^{er} novembre 2001.
- 16 FMI, *Bénin : 2002 Article IV Consultation*, FMI Rapport par pays n° 02/158, août 2002.
- 17 *L'Hebdomadaire du Burkina*, n° 165, 17-23 mai 2002.
- 18 www.sierra-leone.org/slnews0602.html.
- 19 PANA, 1^{er} août et 7 septembre 2001.
- 20 Les États avaient dénoncé la commission la qualifiant de contraire au principe du fédéralisme. *Daily Trust* (Nigeria), 11 juin 2002.
- 21 *Vanguard* (Nigeria), 20 septembre 2001 ; PANA, 15 août 2001.
- 22 Presidential Retreat : Mobilising Nigerian Christians against Corruption, Ota, Ogun State, Nigeria, mars 2002.
- 23 *Financial Times* (Grande-Bretagne), 19 juin 2002.
- 24 *Ibid.*, 18 avril 2002.
- 25 *Business and Financial Times* (Ghana), 12 mars 2002.
- 26 *Nigerian Guardian*, 23 avril 2002 ; *Daily Trust* (Nigeria), 25 juin 2002.
- 27 PANA, 7 novembre 2001.
- 28 *Ibid.*, 15 novembre 2001.
- 29 *Ibid.*, 19 novembre 2001.
- 30 SABC News (Afrique du Sud), 29 juin 2002.
- 31 *Crocodile* (Togo), n° 575, 7-13 mars 2002 ; BBC News, 5 octobre 2001.
- 32 *West Africa* (Grande-Bretagne), n° 4219, 1-7 avril 2002.
- 33 Human Rights Watch, *World Report 2002*.
- 34 *Daily Graphic* (Ghana), 23 février 2002.
- 35 *Business and Financial Times* (Ghana), n° 485, 1-7 avril 2002.
- 36 *Guardian* (Nigeria) 8, n° 2491, 16 février 2002.
- 37 Communiqué de presse de Transparency International, 10 juin 2002, www.transparency.org/press-releases_archive/2002/2002.06.10.senegal.html.
- 38 REN-LAC, *État de la corruption au Burkina Faso, 2001* (Ouagadougou : REN-LAC).
- 39 *Sidwaya* (Burkina Faso), 7 novembre 2001.
- 40 *SierraLeoneLive.com*, 18 juin 2002.
- 41 *Crusading Guide* (Ghana), 14 avril 2002.
- 42 *Les Échos* (Mali), 8 avril 2002.